

COMPTE-RENDU du Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne

Séance du vendredi 31 août 2018

Par convocation en date du 23 août 2018, les membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis, au lieu ordinaire des séances, le trente et un du mois d'août deux mille dix-huit à 14h30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SEITE.

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de délégués titulaires présents : 10

Nombre de délégués suppléants présents : 0

Nombre de délégués représentés : 0

Nombre de votants : 10

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Monsieur	François	ANTONIOTTI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Madame	Marie-Josèphe	CAPINIELLI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Attilius	CECCALDI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Jean-Baptiste	CECCALDI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Pierre	GUIDONI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Paul	LIONS	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	François-Marie	MARCHETTI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Maurice	PARIGGI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Pierre	POLI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Jean-Marie	SEITE	Communauté de communes Calvi Balagne

Délégués Absents : Néant

Ordre du jour :

1. Élection du Président du PETR
2. Élection du Vice-Président du PETR

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur François MARCHETTI

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Élection du Président du PETR

Jean-Marie SEITE ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants de leur présence. Il remercie Paul LIONS pour son engagement au sein du pays de Balagne. Il souligne que le pays est l'occasion pour les élus du territoire de travailler ensemble quelque soit la couleur politique de chacun. C'est un outil remarquable.

Délibération n°2018/023

Si les statuts ne pouvaient le prévoir expressément, les deux communautés de communes de Balagne ont convenu de se passer le relais de la présidence à mi-mandat pour affirmer l'esprit coopératif de la structure.

C'est donc dans le respect des engagements initiaux, et avec la même volonté d'assurer la cohérence des politiques de développement de la Balagne, que Monsieur Paul LIONS a présenté sa démission au Préfet de Haute Corse. La démission a été acceptée le 8 août 2018.

M. Jean-Marie SEITE, vice-président, assure la présidence par intérim.

Il fait l'appel de chaque délégué.

Après avoir constaté l'obtention du quorum, il demande à M.François MARCHETTI, délégué le plus jeune, de bien vouloir assurer le secrétariat de séance.

Cette proposition est entérinée par un vote à main levée.

1 - Élection du Président :

Le Président de séance, après avoir donné lecture des articles L.2122.4, L2122.7 et L2122.8 du code général des collectivités territoriales, invite le comité syndical à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122.4 et L2122.7 du code général des collectivités territoriales.

Il demande aux candidats de se faire connaître.

Après que Monsieur Jean-Marie SEITE ait fait acte de candidature, chaque membre, à l'appel de son nom, a remis au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour du scrutin : le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après ;

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
Suffrage nul ou blanc	0

Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

a obtenu :

Monsieur Jean-Marie SEITE..... 10 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Jean-Marie SEITE est élu Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne et immédiatement installé.

M. Jean-Marie SEITE ayant obtenu la majorité absolue, il est déclaré élu Président du Pays de Balagne au premier tour de scrutin.

Election du Vice-Président du PETR

Délibération n°2018/024

Le Président propose au Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne d'élire le Vice-président dans les conditions réglementaires après un appel à candidatures.

Il explique que l'élection du Vice-président se déroule au scrutin secret à la majorité absolue et rappelle que s'il s'avère, qu'après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le Président précise que le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Dans un souci d'équité territoriale, le Président propose que le vice-président soit un délégué de la Communauté de communes de l'Ile-Rousse Balagne.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président demande s'il y a des candidats à l'Élection de la Vice-Présidence du PETR du pays de Balagne.

Monsieur Paul LIONS fait acte de candidature.

Premier tour du scrutin : le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après ;

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
Suffrage nul ou blanc	0
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Monsieur Paul LIONS ayant obtenu la majorité absolue a été élu Vice-Président et a été immédiatement installé.

CALENDRIER

- *Le 11 septembre 2018 à 9h00 aura lieu une réunion de la présentation de l'avant-projet de la voie verte avec le prestataire Legrand-Antoniotti.*
- *Le 21 septembre 2018 à 14h00 aura lieu une réunion portant sur l'aménagement et l'équipement numérique du territoire du Pays de Balagne initialement prévue le 5 septembre en présence de*

M. Eric FERRARI, Directeur de l'aménagement numérique à la Collectivité de Corse et des services de l'état.

- *La prochaine réunion du comité syndical aura lieu le 21 septembre 2018 à 16h00.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h16

Fait à Cateri, le

Le Président, M. Jean-Marie SEITE

Liste des délibérations du comité syndical du

Délibération n°2018/023	Élection du Président du PETR
Délibération n°2018/024	Élection du Vice-Président du PETR